

## **CONTRAT DE FROMAGE DE CHEVRE**

ENTRE Adhérent de l'AMAP « Pêche de Vigne », ci-après dénommé « le consommateur »,

Nom :

Prénom :

Tél. / Mail (facultatif) :

Et **Mr Julien Bard et Mme Anne Charlotte Bellivier** ; producteurs de fromage de chèvre à Villenave D 'Ornon **Ferme Les Bêêêles de Baugé tel 06 66 80 90 76**

EST CONCLU LE CONTRAT SUIVANT pour une durée de **8 mois**

Jours et lieu des distributions : les mercredis de 18h30 à 19h30 au Lac Bleu à Léognan  
17 avril, 15 mai, 12 juin, 10 juillet, 07 août, 04 septembre, 02 octobre, 30 octobre, 27 novembre

Quantité de fromages au choix à chaque distribution commande à faire directement sur cagette 10 jours avant la livraison

- 1 faisselle à 6,50 euros
- 1 plateau découverte à 12,50 euros
- Les frais à 9 euros
- Les affinés 10 euros
- Les aromatisés à 6 euros
- L'italien (ne peut se commander seul) 3 euros

• Le producteur s'engage à :

- ✓ Respecter la Charte de l'Agriculture Paysanne.
- ✓ Livrer son fromage sur le lieu de distribution aux jours et horaires convenus.
- ✓ Faire visiter son exploitation au groupe de consommateurs au moins une fois pendant la durée du contrat.

• Le consommateur s'engage à :

- ✓ Respecter la Charte des AMAP (téléchargeable sur <http://www.reseau-amap.org> ).
- ✓ Régler par avance l'achat du fromage selon les modalités définies ci-après.
- ✓ Venir récupérer le fromage sur le lieu de distribution aux jours et horaires convenus.
- ✓ Etre solidaire des aléas de la production.

Modalités de règlement :

Cocher l'option choisie :  1 chèque à chaque livraison  1 chèque global

Chèque établi à l'ordre **EARL Les Bêêêles de baugé** remis au coordonnateur et transmis au producteur en début de période avec le contrat

FAIT EN 2 EXEMPLAIRES

Signature du consommateur

Signature du producteur

Coordonnatrices : **Marques Annick** : [marquesannick@gmail.com](mailto:marquesannick@gmail.com) / 06 11 5174 13